

Nombre de conseillers

En exercice : 45

Présents : 38

Votants : 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE VINGT DEUX JUIN,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nantiat sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOUAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, H. FRENAY, E. PETIT, F. PREVOST, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, T. METAIS, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, D. PERROT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANETAUD, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, B. LAUSERIE, H. DELOS, A. TERRANA, M. BASCANS, A. MORY.

ABSENTS : J. PLEINEVERT (procuration à M.-L. GANDOIS), L. BOURDIER, J. HARDY (procuration à K. BERNARD), O. CHATENET (procuration à M. JANDAUD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), A. BROUILLE (procuration à H. FRENAY), V. CARRÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Daniel PERROT en qualité de Secrétaire de séance.

**PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE**

La SAS éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac et plus précisément sur la commune déléguée de Saint-Symphorien-Sur-Couze.

Une enquête publique a été lancée par la préfecture.

Les communes de Compreignac, Thouron, Le Buis, Razès, Nantiat et Bessines-sur-Gartempe étant concernées par le rayon d'affichage de 6 kms autour du projet, la préfecture demande à la Communauté de Communes ELAN de délibérer sur ce dossier de projet de parc éolien.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour, 21 abstentions) :

- **ÉMET** un avis négatif concernant le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mener les démarches afférentes à cet avis.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 29 juin 2023.
Pour copie conforme,
En Communauté de communes, le 29 juin 2023.

**Le Président,
Alain AUZEMÉRY**





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Haute-Vienne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-07-07(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE

N° de SIREN: 200066512

Numéro Acte de la collectivité locale: D_2023_127

Objet acte: AVIS PARC EOLIEN DE SAINT SYMPHORIEN SUR COUZE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 087-200066512-20230622-D_2023_127-DE

Rapport d'erreur(s):